



AGRO-ÉCOLOGIE
PRODUISONS
AUTREMENT

UNE CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE POUR LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

**POUR CONCILIER
AGRICULTURE
ET ENVIRONNEMENT**



LA CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE : POUR QUOI FAIRE ?



Répondre aux attentes de la société

La société interpelle l'agriculture sur ses pratiques. Il est donc nécessaire de faire connaître et reconnaître les évolutions en cours de l'agriculture. La certification environnementale des exploitations agricoles répond à ce besoin d'identifier les exploitations engagées dans des démarches particulièrement respectueuses de l'environnement.

Fédérer et rendre lisibles les démarches existantes

De nombreux agriculteurs sont d'ores et déjà engagés dans des démarches visant à améliorer l'impact de leur activité sur l'environnement. Il s'agit de démarches d'exploitation ou de filières intégrées dans un cahier des charges de production. La certification environnementale des exploitations agricoles permet de rassembler ces démarches autour d'un référentiel commun afin de les rendre plus efficaces et plus lisibles pour la société.

Valoriser les pratiques plus respectueuses de l'environnement



Une mention et un logo ont été créés pour valoriser auprès des consommateurs les produits issus des exploitations agricoles qui s'engagent dans le niveau le plus élevé de la certification environnementale : **la haute valeur environnementale.**



EN QUOI CONSISTE CETTE CERTIFICATION ?

La certification environnementale est une démarche volontaire, accessible à toutes les filières, construite autour de quatre thématiques environnementales :

- la protection de la biodiversité,
- la stratégie phytosanitaire,
- la gestion de la fertilisation,
- la gestion de la ressource en eau.

Elle est conçue selon trois niveaux de progression environnementale.

Premier niveau

Il correspond à la maîtrise de la réglementation environnementale et à la réalisation par l'agriculteur d'une évaluation de son exploitation au regard des cahiers des charges du niveau 2 ou du niveau 3.

Deuxième niveau

Il certifie le respect par l'agriculteur d'un cahier des charges comportant des obligations de moyens permettant de raisonner les apports d'intrants et de limiter les fuites dans le milieu. C'est dans ce cadre que des démarches environnementales peuvent être reconnues si le niveau des exigences environnementales de leur cahier des charges et le niveau des exigences de leur système de contrôle sont jugés équivalents au dispositif de certification environnementale (cf liste des démarches reconnues de niveau 2 au verso).

Troisième niveau ou haute valeur environnementale

Il s'appuie sur des obligations de résultats mesurées par des indicateurs de performances environnementales.

Les niveaux 2 et 3 font l'objet d'une certification de l'ensemble de l'exploitation par un organisme certificateur agréé par le ministère chargé de l'agriculture. Cette certification peut se faire de manière individuelle ou dans un cadre collectif.



LISTE DES DÉMARCHES RECONNUES AU NIVEAU 2 DE LA CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE

DÉMARCHES	PRINCIPAUX PRODUITS CONCERNÉS
Agriculture raisonnée	Tous produits
Agrivitaë	Productions végétales
Area (Agriculture respectueuse de l'environnement en Aquitaine)	Tous produits
Charte production intégrée pêches – nectarines - abricots	Pêches, nectarines, abricots
Charte production intégrée prunes	Prunes
Charte N3D	Noisettes et noix
Criterres	Tous produits
Culture Raisonnée Contrôlée - CRC	Céréales
Demain la terre	Arboriculture et maraîchage
Eh Cherry Cerise de Bessenay	Cerises
Filière qualité Carrefour	Pommes
Fruits et Nature	Arboriculture
Plante Bleue	Horticulture
Qualenvi	Viticulture
SME du vin de Bordeaux	Viticulture
Sud Nature	Arboriculture
Terr'Avenir	Tous produits
Terra Vitis	Viticulture
Vergers Écoresponsables	Pommes, poires
Viticulture durable en Champagne	Viticulture
Vivre (Vignerons investis en viticulture respectueuse de la vie et de l'environnement)	Viticulture
Norme NF V01 – 007 mise en place par les coopératives : <ul style="list-style-type: none"> • Les Vignerons de Tutiac • Union des vignerons des côtes du Luberon (UVCL) • Cave du roi Dagobert • Les vignerons de Buzet • Cave de Turckheim • Cave des vignerons de Saumur • Union de producteurs de Grangeneuve et Rauzan • Les coteaux d'Albret • La cave La Girondaise • Les viticulteurs réunis à Sainte-Radegonde • Les vignerons de Landerrouat • Les vignerons de Puisseguin • Valfrance • Terrena • La Tricherie • La Scara 	Viticulture, grandes cultures et volaille

Pour en savoir plus :

<http://agriculture.gouv.fr/certification-environnementale-mode-demploi-pour-les-exploitations>

Mis en page par la délégation à l'information et à la communication du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
 Photographies : Pascal Kiduna, Xavier Remongin/min.agri.fr
 Janvier 2018